

# **Rapport à la CECAC de la réunion débat de la CONFEMEN sur l' « Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie »**

**Dakar, 17-19 mars 2014**

**Yves Reinkin, Vice-Président**

## **I. Introduction**

Ces 18 et 19 mars, j'ai participé à la réunion-débat de la CONFEMEN en préparation à la 56ème Conférence ministérielle sur l'Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie. J'y ai représenté l'APF et y ai fait état des travaux de notre commission, en particulier sur l'Éducation en vue du développement durable.

Si nous nous accordons pour reconnaître que des progrès énormes ont été réalisés dans de nombreux pays de la Francophonie, il faut admettre également que les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ne seront pas atteints en 2015. L'UNESCO le confirme, le nombre d'enfants scolarisés stagne depuis 2012 alors que ce nombre était en constante augmentation depuis 2000.

Pourtant de nombreux pays ont développé de nouvelles stratégies et imaginé des politiques éducatives innovantes mais face aux nouveaux enjeux internationaux (le développement durable, les TIC, les crises alimentaires, environnementales, énergétiques et financières) leur mise en oeuvre s'avère insuffisante. L'EPT reste en tension notamment en ce qui concerne la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, la bonne gouvernance des systèmes éducatifs et la mobilisation des ressources qui sont, chacun en convient, insuffisantes. Et tout cela sur fond d'inégalités sociales, de populations vulnérables, de groupes marginalisés ou encore de conservatisme social et religieux dans certains pays.

L'objectif de la 56ème Conférence ministérielle de la CONFEMEN est donc d'aider les États à tirer les leçons des progrès enregistrés, de dégager des perspectives d'avenir dans le but de proposer des solutions appropriées en vue d'améliorer l'évolution de leur système éducatif pour l'après 2015 en élargissant les modalités d'éducation de base non plus uniquement à l'enseignement primaire mais bien de l'élargir du préscolaire au secondaire.

Les travaux de cette réunion préparatoire ont été organisés autour de trois ateliers. Je vous renvoie au rapport général de cette rencontre pour tous les détails techniques et pour les pistes plus pédagogiques. Permettez-moi juste de pointer ici quelques éléments pour les parlementaires que vous êtes. Et que ces éléments puissent nous éclairer par rapport à la contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au sommet de la Francophonie de Dakar, en novembre prochain.

## II. Atelier 1 : l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous

Comme vous aurez pu le lire dans le rapport, aucun des six objectifs fixés à Dakar en 2000 concernant l'EPT n'a été réalisé. Quatorze ans plus tard, 57 millions d'enfants restent non-scolarisés ; 69 millions de jeunes dont 22 millions en Afrique sub-saharienne ne sont pas scolarisés ; un tiers des enfants en âge scolaire (scolarisés ou pas) n'ont pas acquis les compétences fondamentales ; 250 millions d'enfants ne savent ni lire ni écrire. Or l'éducation est bien un droit fondamental de la personne.

Il est donc temps de passer d'une école pour tous à une école de qualité pour tous. Pour ce faire, il nous faut passer d'une politique additive où on interprète l'EPT comme une simple massification des effectifs scolaires, mais aussi d'une politique correctrice qui ajuste sans remettre en cause la base des systèmes existants et qui ne rejoint pas les plus démunis, à une politique transformationnelle qui vise une analyse critique des systèmes existants et les réforme en profondeur. Cette politique se centre sur la diversité de la demande pour promouvoir un apprentissage flexible, adaptée aux besoins de chacun, favorisant la réussite de tous. Une vraie éducation inclusive et équitable donc.

Mais aussi de qualité ! La CONFEMEN entend donner une définition élargie de la qualité de l'éducation allant au-delà des résultats scolaires et des taux d'achèvement. Selon elle, outre les aspects relatifs aux savoirs de base (lire-écrire-calculer), une école de qualité doit tenir compte dans les orientations et les curricula du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation doit donc être en mesure de doter chaque individu de compétences lui permettant de participer activement, en tant que personne émancipée, au développement de sa société et ce, de façon durable.

Je partage entièrement cette conception qui corrobore parfaitement les raisons d'être d'une Education globale en vue du développement durable dont nous avons déjà parlé. J'y reviendrai.

Au cours des échanges, il est ressorti que certains choix stratégiques opérés par les États contribuent à améliorer la qualité de leur enseignement.

Ainsi, une école dite de qualité est une école qui assure la réussite des apprentissages de base pour tous. Comment ? Notamment en mettant l'accent sur le repérage précoce des difficultés sociales et scolaires des enfants, sur l'intégration des TIC dans les cursus, sur une pédagogie de la réussite scolaire, sur la valorisation de la formation et de la fonction d'enseignant, sur la promotion d'une politique éducative non violente à l'école, sur la mise en oeuvre d'un dispositif d'évaluation ainsi que sur la définition du seuil minimum de base que les élèves doivent maîtriser pour chaque niveau.

De plus, une école dite de qualité doit garantir aux jeunes l'acquisition de compétences indispensables pour vivre et travailler. Il est ainsi constaté que pour y parvenir, il est nécessaire de développer le préscolaire, de revoir les curricula de formations des enseignants et des enfants pour y intégrer l'étude des problématiques émergentes telles l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres ou encore l'éducation en vue du développement durable. Une éducation multidisciplinaire donc. Nous voyons ici tout le lien avec le travail réalisé par la CECAC puisque l'éducation en vue du développement durable (EDD) est une éducation transversale dont les programmes et projets englobent toutes ces facettes, l'EDD permet ainsi à nos enfants de faire des choix qui tiennent compte de la complexité de la vie quotidienne moderne et d'y faire face en

ayant conscience des répercussions en matière d'environnement, de santé, de culture, de relations intergénérationnelles, d'économie et de Droits de l'Homme aussi.

En ce qui concerne les enseignants, il y a urgence à valoriser leur fonction, leurs conditions de vie et de travail. Il en va de même pour les directions à qui il paraît nécessaire de donner davantage d'autonomie et de responsabilité en professionnalisant la fonction. La qualité de l'enseignement est à ce prix. Nos politiques doivent en tenir compte.

Par ailleurs, l'école doit aussi donner aux jeunes les outils leur permettant d'entrer dans le monde professionnel. Faut-il dès lors que l'éducation et la formation soient conçues en fonction de métiers porteurs ou doivent elle proposer un modèle qui permettrait aux jeunes de s'adapter à leur environnement? Ce sujet fait débats au sein de la CONFEMEN. S'il est indubitable que le niveau de formation et le taux de chômage sont intimement liés, l'école n'a pas comme unique but d'aider un jeune à trouver un travail. C'est pourquoi, ils doivent pouvoir compter sur des structures qui leur permettent de faire des choix en fonction des opportunités et des réalités du marché de l'emploi.

Enfin, il paraît aussi urgent de développer un dispositif d'évaluation et de recherche comme véritable levier d'amélioration de la qualité.

### **III. Atelier 2 : la gouvernance partenariale et décentralisée des systèmes éducatifs**

S'il est un domaine où les parlementaires ont un rôle majeur à jouer, c'est bien celui de la gouvernance. Dans ce domaine, la dynamique actuelle va clairement vers une montée des niveaux de régulation intermédiaires entre l'État et les établissements. L'État se fait plus régulateur avec des dispositifs spécifiques d'évaluation (examens centraux, tests, standards,...). Le modèle longtemps prédominant de l'État centralisé est aujourd'hui battu en brèche. La centralisation n'a pas permis la qualité, et la massification de l'éducation semble rendre les structures centrales lourdes à gouverner.

Les raisons de la décentralisation sont multiples. Dans certains cas, l'objectif est d'accroître l'efficacité des méthodes de direction et de gestion. Face à la lourdeur et aux lenteurs de la bureaucratie étatique, à l'incapacité de cette dernière à gérer les problèmes d'affectation des enseignants, les salaires des enseignants, l'achat et la répartition des équipements et matériels ou l'entretien des bâtiments, la décentralisation est, semble-t-il, la solution idéale : elle peut permettre une identification plus rapide des problèmes et faciliter la recherche de solutions plus appropriées.

Aussi la CONFEMEN réfléchit-elle depuis un certain temps aux facteurs liés à la bonne gouvernance décentralisée. Son étude sur la dynamique partenariale a montré que les politiques éducatives doivent impliquer les principaux acteurs (dont les enseignants, les directeurs et les parents) dès leur conception jusqu'à leur évaluation en passant par la mise en œuvre.

La bonne gouvernance consiste aussi en une gestion efficace, responsable et redevable de la qualité pour tous. Et celle-ci passe par une vision claire et partagée, une bonne délimitation des responsabilités de chacun ainsi que des ressources humaines compétentes.

Au cours des débats, différentes stratégies ont pu émerger comme :

- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel définissant le rôle des acteurs, les compétences dévolues, la part des financements ;
- la création d'instances partenariales au niveau national et local pour promouvoir la concertation, le pilotage, l'information, la formation, l'évaluation,... ;
- le renforcement de la gouvernance au niveau des établissements scolaires et des collectivités locales en vue d'une meilleure autonomisation. En ce qui concerne ces dernières, une formation devra aussi être organisée pour garantir une saine gestion dans le transfert de compétences juridiques, financières et pédagogiques.

#### **IV. Atelier 3 : le financement durable des systèmes éducatifs des pays membres de la CONFEMEN**

Alors que le nombre d'enfants à scolariser augmente surtout en Afrique subsaharienne, on constate dans le rapport mondial de suivi de l'UNESCO un déficit de financement de l'EPT estimé à 24 milliards de dollars entre les promesses faites en 2005 et les fonds réellement mobilisés. Les pays développés ont diminué globalement leur décaissement (UE, EU, Canada, France...). Entre 2010 et 2011, l'aide à l'éducation de base a baissé de 6,2 milliards à 5,8 milliards, un manque à gagner de 134 millions pour l'Afrique subsaharienne. Et l'aide directe qui devrait cibler en priorité les plus défavorisés est pour 25 % consacrée aux étudiants qui vont vers les pays riches.

Or la qualité de l'enseignement et son efficacité nécessite un apport substantiel de nouvelles ressources financières dont une bonne part doit malgré tout provenir des pays eux-mêmes qui doivent développer des initiatives au niveau local pour mobiliser davantage de ressources endogènes afin d'assurer le développement de leurs systèmes éducatifs. La bonne gouvernance des politiques publiques, dont l'enseignement, repose surtout sur deux principes fondamentaux : la transparence et la reddition des comptes.

Il est apparu au cours des discussions que pour répondre aux défis de l'élargissement de la qualité et restaurer l'image de l'école publique auprès des parents, il était nécessaire que les Etats renforcent leur effort financier de façon substantielle. Comment ? Quelles ressources fiscales chaque Etat peut (veut)-il mobiliser spécifiquement pour l'enseignement en fonction de l'importance qu'il y accorde ? Il y a donc lieu de construire une stratégie et un argumentaire pour faire de l'éducation une priorité de gouvernement. N'est-ce pas aussi une de nos responsabilités parlementaires ?

Au niveau du renforcement des financements, il y a lieu aussi de mettre en place des mécanismes de cofinancement entre l'Etat et les associations communautaires pour garantir une saine décentralisation, de sensibiliser la diaspora, les mécènes, les entreprises et de définir clairement le cadre légal de coordination et de valorisation de ces contributions.

Pour réduire les coûts, il sera nécessaire de combattre le taux de redoublement, d'améliorer la formation et le statut des enseignants et de maîtriser les travaux de construction.

#### **V. Le rôle des parlementaires**

Chargés de définir et d'appliquer les choix politiques et législatifs, les parlementaires se font l'écho des préoccupations des citoyens et se doivent ainsi d'adopter les mesures appropriées susceptibles de répondre à leurs besoins.

Ils sont également les mieux placés pour sensibiliser les citoyens, influencer directement sur l'élaboration des lois, le vote des budgets et donner une traduction concrète aux politiques, dans le cas qui nous occupe, aux politiques éducatives.

Les parlementaires doivent, par ailleurs, mettre en œuvre au niveau national les résolutions, les programmes et les stratégies qu'ils adoptent à l'international.

Enfin, les parlementaires doivent également servir de relais pour éclairer l'opinion, pour expliquer leurs politiques et susciter l'adhésion.

Nous, parlementaires, devons jouer de toute notre influence sur la prise de décision et la mise en œuvre des actions des gouvernements dans le domaine de l'éducation. Nous avons les moyens de faire pression sur nos gouvernements afin d'orienter leurs choix. Nous pouvons également contrôler l'utilisation qu'ils font des deniers publics parmi lesquels l'aide internationale.

Pour mener ce travail, l'essence même de notre fonction, nous avons l'obligation de nous tenir informés et de nous former aux enjeux des politiques éducatives mais également des stratégies permettant d'améliorer la qualité de l'éducation. Nous disposons de plusieurs outils :

- le programme de l'Unesco de l'« Éducation pour tous » et son rapport annuel ;
- le travail réalisé dans les enceintes parlementaires internationales que ce soit évidemment au sein de l'APF mais également au Conseil de l'Europe, au sein de l'Union interparlementaire ou encore dans le cadre de partenariats noués avec les parlementaires comme il en existe au sein de l'UNESCO ;
- les séminaires de formation sur l'analyse de la qualité de l'éducation (UNESCO, OIF, et pourquoi pas APF-CONFEMEN-OIF,...) ;
- les enquêtes internationales (PASEC, PISA,...) ;
- ...

Je me permets d'ouvrir une parenthèse sur la qualité des évaluations qu'effectue le PASEC, le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, qui a pour mission d'informer sur l'évolution des performances des systèmes éducatifs et d'aider ainsi à l'élaboration et au suivi des politiques éducatives. À mon sens, ces évaluations donnent une vision plus juste de la réalité de terrain que les enquêtes PISA de l'OCDE plus marquées par une conception de l'éducation en lien direct avec les besoins du marché.

Par ailleurs, proches de nos électeurs, nous devons nous servir de notre ancrage local dans la réalisation de certaines stratégies éducatives. Je pense notamment à la création de partenariats entre autorités publiques et acteurs de terrain, enseignants et chefs d'établissement, ou encore à l'implication plus grande d'élus locaux attentifs et compétents dans la gestion globale des écoles.

Nous, parlementaires, devons être les acteurs du changement. Donnons-nous les moyens d'y parvenir.

## **VI. Un partenariat CONFEMEN–APF**

J'en terminerai par un des objectifs de ma participation à cette réunion-débat de la CONFEMEN : concrétiser un peu plus encore la résolution que nous avons adoptée sur

l'éducation en vue du développement durable. Il était question de discuter de la manière dont nous pourrions collaborer afin d'organiser des séminaires en direction des enseignants, des associations liées mais également des parlementaires et des administrations.

Des pistes s'ouvrent puisque cette demande et l'EDD sont reprises dans les stratégies à mettre en place dans les trois axes de la rencontre de Dakar. La volonté des participants de prendre en compte des problématiques émergentes (VIH-SIDA, parenté responsable, éducation à la paix, citoyenneté, tolérance, équité, genre, éducation en vue du développement durable, etc.) dans la formation des enseignants, de mettre en place une gouvernance partenariale et décentralisée, et d'impliquer des élus parlementaires et locaux à l'analyse de la qualité de l'éducation via une sensibilisation et une formation à l'analyse de la qualité de l'enseignement sont autant de signes des liens existant entre nos travaux et ceux de la CONFEMEN.

Cette volonté se précisera encore davantage lors de la réunion des ministres de la CONFEMEN en juillet prochain à Abidjan. Ainsi, Monsieur Pascal Terrasse, Secrétaire général de l'APF, m'a confirmé son souhait de m'envoyer sur place pour affermir le lien APF/CONFEMEN via une présentation renforcée de l'EDD auprès de nos ministres, et notre désir de voir naître un réseau d'écoles en développement durable qui permettrait aux enseignants et aux élèves de partager leurs expériences, de mutualiser leurs bonnes pratiques et d'agir ensemble sur des projets communs.

J'espère donc pouvoir être à Abidjan et ce, malgré la fin de mon mandat parlementaire. Si tel est le cas, c'est avec joie que je vous informerai ensuite du suivi de notre résolution.

Yves Reinkin  
Député Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles